



## Préavis de 3 mois avec proprio mauvais ?

Par **zabot**, le **15/09/2015** à **22:16**

Bonjour,

Ma maman âgée de 65 ans est dans un appartement en location sur la région parisienne. Lors de l'établissement du bail, cet appartement a été mis au nom de mon frère. Ce dernier étant parti faire sa vie, ma mère est restée dedans. Le bail est toujours au nom de mon frère mais le proprio (qui vient d'acheter ce bien il y a 12 mois) établit les quittances au nom de ma mère.

A ce jour, ce proprio harcèle téléphoniquement avec menaces tous les 1er du mois pour qu'elle règle son loyer (or sur le bail de départ est indiqué le 10 car elle touche sa retraite à cette date). L'appartement tombe en ruine (moisissures, velux qui fuit, ballon d'eau chaude hors service etc), ce proprio ne veut rien entendre. Donc à ce jour, elle veut quitter l'appartement rapidement, elle a demandé au proprio de partir avec un préavis d'1 mois, il a refusé en demandant 3 mois (car cette personne n'a pas les moyens financiers de rendre le dépôt de garantie de départ). Elle est au 2ème étage sans ascenseur (immeuble datant de 1950) elle est fatiguée, essouffée et problème de cœur)

Y a-t-il possibilité de réduire le préavis d'1 mois sachant que le bail est au nom de mon frère et les quittances au nom de ma mère. Ou bien un autre motif.

Merci de vos réponses car je ne sais plus quoi faire et j'ai peur de ma mère y laisse sa santé définitivement

Cordialement